



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 AVRIL 2019

### Compte-rendu moral et d'activités

La Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence est une association "loi 1901" agréée au titre de la protection de l'environnement.

Instance de représentation officielle de la chasse sur le plan départemental, la Fédération a de nombreuses missions, notamment de service public.

#### **LE PRESIDENT FEDERAL ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Depuis la dernière assemblée générale, les administrateurs se sont réunis cinq fois en séance du conseil d'administration.

Les administrateurs concernés assistent aux réunions de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, de ses formations spécialisées "agriculture", "forêt" et "nuisibles", aux réunions concernant les sites Natura 2000, etc.

Quant au président ISOARD, de juillet 2017 à juin 2018, il a défendu l'intérêt de la chasse et des chasseurs au cours de 79 réunions et commissions départementales et extra-départementales.

#### **LE PERSONNEL FEDERAL**

Le service administratif comprend trois salariés pour 2,9 équivalents temps plein. De surcroît, durant l'été, il a été fait appel à du personnel temporaire pour assurer les opérations de validation du permis de chasser.

Le service technique compte aussi trois salariés pour 2,9 équivalents temps plein.

L'effectif fédéral est également composé d'un personnel de service pour 0,3 équivalent temps plein.

#### **FORMATION ET INFORMATION**

La formation des chasseurs est une mission essentielle pour la Fédération. A ce titre, elle a dispensé gratuitement plusieurs séances en 2018.

La préparation des candidats à l'examen du permis de chasser a permis d'en convoquer 149 à l'examen, soit une centaine de moins qu'en 2017. 104 d'entre eux ont réussi l'examen pour un taux de réussite de 74 %. Quant à la formation pour chasser accompagné, elle a été suivie par 22 candidats.

Le tribunal administratif ayant annulé le permis de construire délivré par l'administration pour le site où la Fédération envisageait d'aménager un terrain afin d'y assurer les formations, il est nécessaire de trouver une solution de remplacement.

La formation pour les futurs chasseurs à l'arc, assurée en étroite collaboration avec l'Amicale des chasseurs à l'arc, a été suivie par 19 personnes.

La formation "piégeage", réalisée avec le concours de l'Association départementale des piégeurs agréés, a permis de préparer 26 piégeurs en vue de leur agrément par la préfecture.

Grâce à la collaboration avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, six chasseurs ont pu suivre la formation permettant de devenir garde-chasse particulier.

Dans le cadre de la formation continue des responsables de chasse, 41 personnes se sont préparées à l'examen initial du gibier sauvage.

Le stage "sécurité en battue", quant à lui, a permis de former 40 chefs de battue à l'organisation d'une chasse collective dans des conditions optimales de sécurité.

En matière de communication, outre le courrier postal, la Fédération dispose de plusieurs supports : le trimestriel "La chasse dans les Alpes de Haute-Provence", distribué à 4.500 abonnés, le site internet [www.fdc04.com](http://www.fdc04.com), une page Facebook, l'emailing pour les adhérents territoriaux disposant d'une messagerie internet. A l'avenir, les adhérents pourront aussi être informés par SMS.

En outre, des actions pédagogiques ont été menées sur la connaissance de la faune sauvage en milieu scolaire auprès des élèves du lycée agricole de Carmejane.

## **ADHERENTS DE LA FEDERATION**

Pour la saison 2017-2018, la Fédération comptait 334 adhérents territoriaux. Quant aux adhérents chasseurs, 7.793 d'entre eux avaient acquis une validation annuelle pour le département et 695 pour la France entière, soit un total de 8.488 (- 0,39 %), ainsi que 565 validations temporaires.

Concernant la saison en cours, au 20 mars 2019, la Fédération enregistre 7.343 validations départementales annuelles et 688 pour la France entière, soit un total de 8.031 ainsi que 430 temporaires. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer pour être définitivement connus à l'articulation de la prochaine saison. Néanmoins, à ce jour, on note une baisse du nombre d'adhérents chasseurs de près de 6 %.

## **CHASSE ET BIODIVERSITE**

La participation à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, constitue l'une des missions de service public confiées à la Fédération.

Ainsi, l'estimation des populations, par le biais de comptages, de suivis des prélèvements, permet d'établir des programmes de gestion des espèces favorables à la biodiversité, notamment l'élaboration des plans de chasse. La Fédération participe aussi au financement des aménagements cynégétiques réalisés par les sociétés de chasse, eux aussi favorables à la biodiversité, qu'elle a subventionnés à hauteur de 57.787 € pour la saison 2017-2018.

Pour 2017-2018, 3.635 CPU sont revenus à la Fédération pour un taux de retour de 48 %. Le bilan des prélèvements est paru dans la revue fédérale de septembre 2018.

## **SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE**

Dans le cadre du SAGIR, réseau national constitué d'observateurs de terrain, principalement les chasseurs, la Fédération collecte et fait analyser les animaux morts

présentant un aspect douteux. Les informations recueillies permettent d'avoir une connaissance globale et continue de l'état sanitaire de la faune sauvage. Ainsi, de juillet 2017 à juin 2018, une biche, une chevrette, quatre lièvres et six sangliers ont fait l'objet d'analyses.

Au cours de la saison 2017-2018, les prélèvements sanguins de 46 animaux ont rejoint la sérothèque départementale, portant le nombre de sérums dont dispose la Fédération à 526. La traçabilité de chaque prélèvement permettra d'effectuer une analyse en cas de mise en cause de la faune sauvage dans le domaine sanitaire.

### **PREVENTION ET INDEMNISATION DES DEGATS DE GRAND GIBIER**

La saison 2017-2018 a été une année "record" en terme de prélèvements, avec pas moins de 13.226 sangliers prélevés en battue, auxquels il faut ajouter les prélèvements individuels. Ce fut aussi une année "record" pour l'indemnisation des dégâts de grand gibier, évaluée à 641.749 € pour 640 dossiers déposés, hors frais d'estimation.

Pour la campagne en cours, 163 déclarations ont été déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 11 avril.

Dans le cadre du "Dispositif chasse" visant à soutenir l'investissement des fédérations départementales des chasseurs de la région PACA, le Conseil Régional Sud PACA a octroyé une enveloppe financière de 20.000 € à notre Fédération pour l'achat de clôtures en vue de protéger les cultures (dans la limite de 80 % des frais engagés).

### **PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES**

Le département des Alpes de Haute-Provence compte de nombreuses associations cynégétiques spécialisées qui, grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres, contribuent à la gestion de la chasse et des espèces.

### **AUTRES PARTENAIRES**

La Fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme la Chambre d'Agriculture, les organismes agricoles, les administrations, les collectivités territoriales, Escota, etc.

La Fédération mène, en collaboration avec la Fédération des chasseurs des Hautes-Alpes, des actions d'étude et de conseil auprès d'Escota pour sécuriser l'A51 par la création de systèmes permettant aux animaux qui entreraient éventuellement dans l'enceinte de l'autoroute d'en sortir aisément.

Elle s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature qu'elle accueille pour des contrats d'apprentissage ou des stages professionnels.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE (SDGC)**

Conformément à l'article L. 421-5 du code de l'environnement, la Fédération devra renouveler son schéma départemental de gestion cynégétique pour une période de six ans puisque l'actuel schéma arrivera à échéance le 30 avril 2020.

